



N'oubliez pas de...

- vérifier que toutes les pièces de votre dossier d'immigration soient correctes
- présenter vos justificatifs d'immigration les plus récents.
- présenter un justificatif d'immigration pouvant être utilisé lors du processus de vérification SAVE.

Votre adhésion à ces directives permettra au programme SAVE et à l'agence octroyant les bénéfices de vérifier rapidement votre condition.

Si votre condition n'est pas vérifiée immédiatement, l'agence peut vous demander de repasser ultérieurement pendant que SAVE continue de vérifier votre condition. Cela ne veut pas dire que vous êtes illégalement dans le pays ou que vous ne pouvez pas bénéficier des services ou du permis octroyés par l'agence. Ceci signifie simplement que SAVE a besoin de plus de temps pour vérifier votre dossier.

Pour plus d'informations sur le processus de vérification SAVE, contactez un agent de l'agence octroyant les bénéfices ou visitez le site Web de SAVE www.uscis.gov/SAVE, puis cliquez sur « Information for Noncitizens Applying for a Public Benefit. »



U.S. Citizenship
and Immigration
Services

www.uscis.gov/SAVE



Pour lancer le processus et mettre à jour ou corriger votre dossier d'immigration, visitez

<http://infopass.uscis.gov>

Ou appelez

Le Centre national du service clients

1-800-375-5283

Comprendre
le processus de
SAVE en tant que
demandeur de
bénéfices



Qu'est-ce que le Programme SAVE ?

Si vous êtes un étranger, un citoyen naturalisé ou par parenté, une agence octroyant des bénéfices peut vérifier votre condition d'immigration grâce au programme du Système de vérification d'éligibilité des étrangers (SAVE) avant de vous faire bénéficier d'un service public, tel que la Sécurité sociale, l'aide au logement, Medicaid, des bons d'alimentation, ou un permis de conduire.

SAVE fournit aux agences publiques autorisées des renseignements sur votre condition d'immigration. Les agences utilisent ces renseignements sur votre condition ainsi que d'autres informations pour déterminer votre éligibilité aux services publics qu'elles octroient. Il revient à l'agence d'appliquer le processus de vérification SAVE et tous autres critères pour déterminer votre éligibilité pour ces services. C'est l'agence qui décide de vous offrir le service et non pas le programme SAVE.

Le Programme SAVE peut vérifier :

- La condition de non-immigrant
- La condition d'immigrant
- La citoyenneté américaine des citoyens naturalisés et par liens de parenté



Que devez-vous faire pour solliciter des services publics ou des permis ?

- Vérifier que tous vos justificatifs sont corrects avant de faire une demande.

Si vous avez récemment changé votre nom ou toute autre information personnelle, ou si votre justificatif d'immigration contient des informations incorrectes, vous devez modifier vos justificatifs d'immigration. Pour lancer ce processus, prenez rendez-vous auprès de votre bureau d'immigration USCIS le plus proche en visitant le site <http://infopass.uscis.gov> ou appelez le Centre national du service clients au 1-800-375-5283 pour plus d'informations.

- Présenter vos justificatifs d'immigration les plus récents.

Assurez-vous de présenter le justificatif d'immigration le plus récent en votre possession lors de votre demande de bénéfices. Ceci permettra à l'agence de vérifier rapidement dans SAVE votre condition d'immigration. Par exemple, si vous avez reçu une nouvelle carte de travail, assurez-vous de la présenter au lieu de présenter celle qui n'est plus valide.

SAVE

- Présentez un justificatif d'immigration pouvant être utilisé lors du processus de vérification SAVE.

Les justificatifs d'immigration utilisés habituellement pour demander une vérification sont les suivants :

- Certificat de citoyenneté
- DS-2019 (Certificat d'éligibilité au programme d'échange de visiteurs (J-1))
- I-20 (Certificat d'éligibilité au programme d'étudiant non immigrant (F01))
- I-94 (Carte d'arrivée / de départ)
- I-94 (Carte d'arrivée / de départ) dans un passeport étranger valide
- I-327 (Permis de rentrée)
- I-551 (Carte de séjour)
- I-571 (Carte de voyage comme réfugié)
- I-766 (Carte de travail)
- I-797A (Avis d'action) avec un Numéro d'étranger ou I-94 (Carte d'arrivée / de départ)
- Visa d'immigrant pouvant être lu par une machine (contenant un I-551 temporaire)
- Certificat de naturalisation
- Tampon I-551 temporaire (dans le passeport ou sur la carte I-94)
- Passeport étranger valide

Cette liste ne comprend pas tous les justificatifs d'immigration acceptables. Si vous possédez un justificatif ne figurant pas sur cette liste, présentez-le à l'agence octroyant les bénéfices.

